

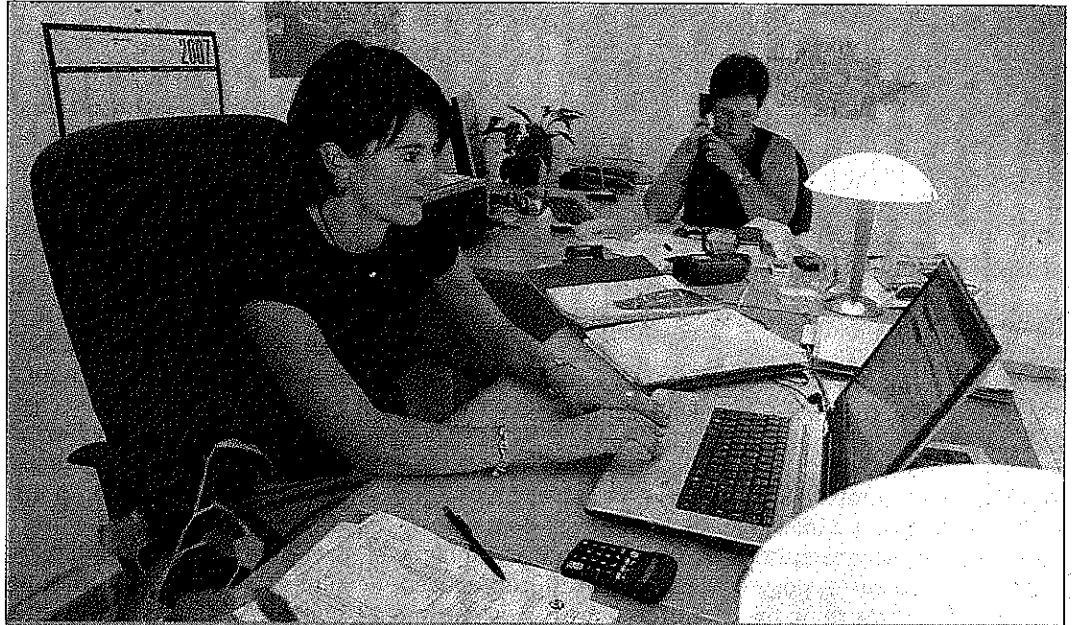
# Des contrôles privés contre les salariés faussement malades

Par Carole Barletta  
cbarletta@laprovence-presse.fr

**G**éraldine Pujol travaillait à la direction des ressources humaines d'une grande entreprise de Marignane ; genre, spécialisée dans l'aéronautique et employant 8 000 personnes. À ce niveau-là, le taux d'absentéisme des salariés se mesure à coup de plusieurs unités quotidiennes quand on sait que la moyenne nationale est de 5,5 % dans le privé et de 7,3 % dans le public... Des chiffres à multiplier par deux dans le département.

La moitié des arrêts de travail étant injustifiée, Géraldine a eu l'idée de créer sa petite entreprise, Medi'six, spécialisée dans le "contrôle médical patronal" : elle aide l'employeur à procéder à une contre-visite médicale du salarié ; en général, ce dernier revient de lui-même à son poste de travail ; ou le patron lui suspend ses indemnités.

Si l'entreprise est basée dans la zone de Vitrolles,



► Géraldine Pujol a créé sa société Médi'6 pour aider les entreprises à faire la chasse aux arrêts maladie abusifs.

PHOTO SERGUE GUERULT

les demandes émanent de tout le département voire au-delà puisqu'elle s'appuie sur un réseau national. Fondée il y a un an, l'entreprise tourne, et plutôt très bien : "Nous avons pour clients de très grandes comme de très petites entreprises... Mais aussi quelques collectivités et hôpitaux".

Tenue au secret de confidentialité, Géraldine lâchera tout au plus que dans certaines mairies, le taux d'absentéisme avoisine allègrement les 20 % et que oui, cela a un coût : "Un salarié absent coûte trois fois plus cher à l'employeur".

"Dans absence injustifiée, mesure-t-elle, il n'y a pas que volonté de fraude de la part du salarié. Il y a des adresses inexactes, le salarié absent de chez lui en dehors des horaires de sortie..."

Et puis, il peut exister le "noyau dur" d'employés enchaînant les arrêts fantaisistes, donnant un mauvais exemple : "À force d'aller travailler (tôt) et de voir encore son voisin à la maison, on se dit un jour, pourquoi pas moi..."

"Mais tout le monde n'est pas devenu fainéant subitement, tempère Géraldine Pujol. Au-delà de l'arrêt maladie injustifié apparaît souvent un problème de management d'entreprise : le salarié est de plus en plus stressé, de moins en moins reconnu ; se mettre en (fausse) maladie est quelquefois une réponse à un réel mal être."

Géraldine Pujol ne fait pas que dans la répression : son

entreprise organise également des formations pour "prévenir l'absentéisme".

"Quand un patron, dans le mandat qu'il nous adresse, indique ses réflexions personnelles comme : Untel, depuis quelque temps, a changé, il cumule les absences, c'est signé d'un mauvais vécu dans l'entreprise que l'équipe d'encadrement n'a pas mesuré. On propose des audits, on se rend sur place, on monte des plans d'actions."

Dans certains hôpitaux, le surcroît de travail, la difficulté des tâches demande aux encadrants une remise en cause de leur comportement face à des agents ayant besoin d'être motivés, reconnus, au-delà des problèmes structurels d'effectifs et de manques de moyens.

À la rentrée, Medi'six va lancer des "massages amma" : "Des équipes vont tourner à la demande des managers et proposer des massages de dix minutes sur une chaise ergonomique afin d'évacuer le stress, explique Géraldine Pujol, sans rire, ajoutant : les expériences conduites aux États-Unis se sont traduites par une chute en flèche du taux d'absentéisme".

Patron, un message

## REPÈRES

On compte une quinzaine d'entreprises en France spécialisées dans le "contrôle médical patronal", trois sur le département.

La contre-visite médicale est autorisée par la loi à condition qu'elle soit effectuée par un praticien agréé par l'Ordre national des médecins, au domicile de l'intéressé, aux heures où l'arrêt maladie ou accident de travail stipule qu'il est censé s'y trouver, et sans que cela puisse être considéré comme une atteinte à sa vie privée.

Medi'six sur Vitrolles emploie quatre salariés et s'appuie sur de nombreux partenaires : formateurs, service juridique, médecins...

La contre-visite médicale peut être réalisée dans la journée même moyennant 102 € le coût de la prestation. Si elle ne s'avère pas favorable pour le salarié, Medi'six peut accompagner l'entreprise dans sa démarche juridique. Une des premières mesures de rétorsion peut être la suspension du complément de salaire versé par l'employeur au salarié indûment en arrêt ; la caisse de Sécurité sociale qui verse l'indemnité journalière peut en être informée.

Mme Pujol rappelle qu'on ne peut licencier pour absentéisme abusif, sauf dans des cas rares où il est prouvé que l'entreprise a été fortement pénalisée.